

# le conseil aux particuliers

< Vous avez un projet ? >

de construction,  
de réhabilitation  
ou d'aménagement ?

Mission fondamentale décrite par la loi sur l'Architecture de 1977, le conseil en amont aux particuliers est assuré en Aveyron par des architectes conseillers du CAUE au cours de permanences mensuelles.

Ces permanences s'adressent notamment aux particuliers qui construisent ou qui envisagent de le faire. Le regard d'un architecte vous aidera à améliorer votre projet de construction, de rénovation ou d'extension en Aveyron.

Nos conseillers apportent des réponses adaptées à chaque cas.

Ils vous proposeront un conseil personnalisé, en dehors de toute notion de maîtrise d'oeuvre\*, pour mieux vous aider :

# à bien insérer votre projet dans son site et dans son contexte,

# à définir vos choix de vie, architecturaux et techniques

Vous pouvez rencontrer un architecte conseiller, **gratuitement** en prenant rendez-vous directement au **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron**  
05 65 68 66 45



Architecte : Droit de cité

Afin d'assurer un service efficace, il vous sera demandé d'apporter avec vous :

- Des plans de situation à partir d'un extrait de carte et d'un extrait de cadastre (échelle 1/5000 à 1/1000). Ces plans permettent de repérer le site et le contexte dans lequel s'intègre votre projet. (carte ign précisant les courbes de niveaux)
- Un plan et coupe de la parcelle (échelle 1/500 à 1/200) pour déterminer les particularités de votre terrain (limites, exposition...) et l'implantation du bâti.
- Des photographies du site et du bâti s'il existe déjà. (photo aérienne sur le site géoportail)
- Un état des lieux graphique (plans, coupes...) de l'existant.
- Des esquisses ou plans d'aménagements le cas échéant.
- Les règles d'urbanisme afférentes à votre commune quand elles existent (P.O.S. / P.L.U, C.U, règlement de lotissement, carte communale).
- Tout autre type de document qui vous semblera utile pour mieux cerner vos besoins (documentation technique particulière, matériaux...).



Architecte : V. Joffre

## < Lieux de permanences >



### Espalion

Le 1<sup>er</sup> mardi  
de chaque mois l'après midi  
au centre médico-social  
2 rue du Palais.

### Rodez

Le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mardi  
de chaque mois l'après midi  
au C.A.U.E., Imb. Ste Catherine,  
5 place Ste Catherine.

### Millau

Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi  
de chaque mois l'après midi  
à la maison des services du Conseil  
Général, place Bion Marlavagne.

### Villefranche

Le 3<sup>ème</sup> mardi  
de chaque mois l'après midi  
à la maison des services du Conseil  
Général, 24 rue Borelly.

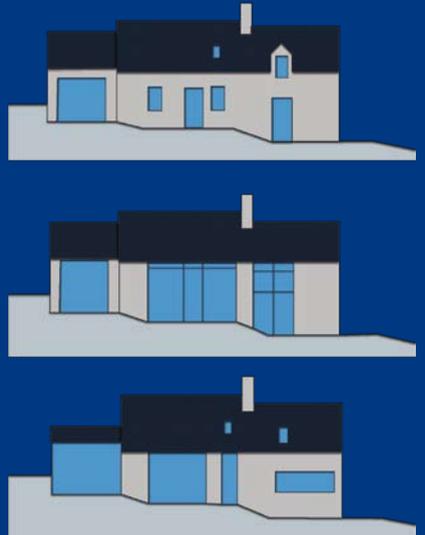
**sur rendez vous auprès du  
C.A.U.E. 05 65 68 66 45**

\*Le C.A.U.E. n'a pas pour mission  
d'établir des plans ni d'assurer une  
quelconque maîtrise d'œuvre ;  
il ne se substitue ni aux architectes  
privés, ni aux opérateurs institutionnels.

## ” Les missions du C.A.U.E.

*sensibiliser le public à l'architecture et à son  
environnement, conseiller les particuliers  
et les communes dans le souci constant de  
s'adapter au contexte aveyronnais.  
Ouvert à tous, il assure, gratuitement, des  
missions de service public*

*Pour un même programme, on  
peut, selon le contexte et dans des  
volumes similaires, s'orienter vers des  
compositions de façades traditionnelles  
ou plus contemporaines.*



## Nos autres services

### La documentation en ligne

Le portail régional des C.A.U.E. de  
Midi-Pyrénées met à votre disposition  
un ensemble de fiches thématiques  
qui pourront vous aider dans toutes les  
étapes de votre projet :

[www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)

rubrique particuliers et espace  
ressources

### Le centre de documentation

du C.A.U.E. est ouvert à tous et est  
constitué d'un ensemble d'ouvrages  
et de revues sur les thèmes de  
l'architecture, de l'urbanisme et de  
l'environnement.

